



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://www.ufpweb.org/fr/spip.php?article295>

Déclaration de patrimoine : Les officiers et les directeurs aussi

- Articles de presse - Articles -



Date de mise en ligne : jeudi 12 juillet 2007

Union des Forces de Progrès

Après l'obligation faite au Président de la République, au Premier Ministre et aux membres du gouvernement de procéder à la déclaration de leur patrimoine, c'est au tour des officiers commandant les institutions militaires, les directeurs d'établissements publics et parapublics de se plier à cette nouvelle exigence initiée par le nouveau régime. Un projet de loi dans ce sens a été présenté le 10 juillet dernier devant les députés de l'Assemblée Nationale, lesquels ont pour leur part refusé d'être concernés par la mesure, à l'heure où les autorités publiques cherchent à lutter par tous les moyens contre les détournements de deniers publics, devenus depuis quelques années, le sport favori des responsables nationaux.

Le nouveau projet de loi, entériné par la Commission Justice, Défense et Intérieure de l'Assemblée Nationale avant d'être adopté par les députés, exige que tous les commandants d'unité de l'Armée, les ordonnateurs de budgets au sein des corps militaires, les directeurs des établissements publics financiers importants et de tous les établissements sous financement de l'Etat, de déclarer leur patrimoine à une commission spéciale mise sur pied à cet effet qui leur garantit la confidentialité des données. L'Etat se réserve le droit d'ajouter à cette liste tout fonctionnaire ou agent de l'Etat dont il juge la déclaration du patrimoine nécessaire.

Certains députés se sont violemment élevés contre leur implication dans cette loi, considérant le fait insultant pour leur auguste personne. Ils ont demandé à être soumis uniquement au contrôle des commissions internes du Parlement. Le Président de la Commission a de son côté défendu le projet de loi devant ses pairs, demandant une loi spécifique pour les parlementaires. Un député du groupe RFD demandera pour sa part à ce que le projet de loi englobe les parlementaires, pour garantir davantage la transparence et l'honnêteté au sein des deux chambres. Quant à Jemil Mansour du groupe des réformistes centristes, il trouve curieuse cette précipitation à voter un projet de loi que les députés n'ont pas eu le temps d'étudier amplement. Il demandera dans la foulée que des peines soient introduites dans le texte, peines contre toute incitation au détournement de biens publics, contre toute fausse déclaration de patrimoine et contre toute dissimulation. Ould Mansour soutiendra d'autre part que les députés ne gèrent certes pas des deniers publics, mais qu'ils gèrent leur influence et leurs relations personnelles, toutes choses qui peuvent leur apporter des gains illicites. Pour toutes ces raisons, il a demandé à ce que les parlementaires soient soumis à la déclaration immédiate de leur patrimoine. Le leader du groupe de l'UFP, Ould Beddredine, trouve pour sa part inutile la déclaration de patrimoine, car selon lui, les détournements sont toujours le fruit d'une complicité entre responsables, à travers les contrats avec les fournisseurs ou les intermédiaires, la duplicité entre le ministre et son secrétaire général. Sur sa lancée, Ould Beddredine ajoute que les détourneurs de deniers publics constituent un groupe de malfaiteurs qui dilapident les ressources publiques dans des plaisirs futiles, trouvant ensuite toujours un moyen pour expliquer l'origine de leur fortune subite. Il a demandé aux députés d'approuver plutôt le texte de loi que l'Inspection générale d'Etat avait préparé l'année dernière et que l'ancien Premier Ministre, Sidi Mohamed Ould Boubacar avait censuré. Pour Ould Beddredine, ce texte est plus efficace qu'une déclaration de patrimoine, inutile dans un pays comme la Mauritanie. Quant à Mintata Mint Hedeid, du groupe PRDR, elle pense que la déclaration de patrimoine à elle seule, n'est pas suffisante, à cause des manipulations dans les contrats, les certifications et les registres fonciers. Elle a demandé plutôt le renforcement des institutions de contrôle, comme la Cour des Comptes et l'Inspection générale d'Etat, mais aussi et surtout, l'application sans complaisance des conclusions et rapports émanant de ces structures. Elle a demandé à ce que les responsables qui ont fait preuve d'honnêteté et d'abnégation durant toute leur carrière soient récompensés, que cette récompense soit sous une forme financière ou symbolique.

MOMS L'Authentique n°519 du jeudi 12 juillet 2007